

LE CPSP évoque les questions de santé avec les jeunes scolaires



La santé de la jeunesse préoccupe le CPSP

C'était au cours de l'émission télévisée « Jeunesse Parlons-en » sponsorisée par le CPSP à l'occasion de la Fête de la Jeunesse (Edition 2010). Cette émission qui avait pour thème « Une jeunesse en santé aujourd'hui, une nation forte demain » a été diffusée le 20 février 2010 et rediffusée le 27 février.

Outre le débat qui a permis aux panélistes d'exprimer leurs points de vue sur les problèmes de santé, notamment les Maladies

Sexuellement Transmissibles (MST) et le VIH-Sida, les téléspectateurs ont suivi avec intérêt un reportage qui a mis en exergue la place de la santé parmi les préoccupations des élèves et encadreurs de la jeunesse scolaire, particulièrement celle du lycée de Bélabo où ce reportage a été réalisé, et permis d'apprécier l'appui que le CPSP apporte aux formations sanitaires des localités situées le long du corridor du Pipeline Tchad/Cameroun.

L'émission a connu un très grand engouement auprès des téléspectateurs et du public. Cette initiative du CPSP a été très appréciée, tout comme la prestation du groupe musical X-Maleya, invité pour la circonstance par le CPSP.



Le CPSP présent à l'émission au cours d'une précédente édition

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Inspection des installations classées du Pipeline
(Dépôts d'hydrocarbures, unités de fractionnement, etc.)

Contrôles effectués aux stations de pompage de Bélabo et de Dompta, à la station de réduction de pression de Kribi par le MINIMIDT en mai 2010. Aucune anomalie relevée.

- **Inspection des installations de télécommunications**
 - Visites techniques des installations de télécommunications aux stations de pompage de Bélabo et de Dompta par MINPOSTEL / ART en février et mai 2010. Les résultats ont permis de constater la conformité des installations.
 - Réparation définitive du câble à fibres optiques sectionné à la suite de l'éboulement du 12 octobre 2009, à Mbikiliki. Les travaux démarrés le 1^{er} février 2010, se sont achevés à la fin de ce même mois.
- **Suivi des contrôles de corrosion et inspection des vannes**
Réalisés par le MINIMIDT en mai 2010, dans la partie nord

du tracé (au nord de Meiganga). Aucune anomalie, ni dysfonctionnement relevés.

Surveillance de l'emprise du Pipeline

Participation du CPSP, au cours du premier semestre 2010, à 6 survols aériens mensuels qui ont permis de faire les observations suivantes :

- amélioration du dispositif de gestion de l'érosion sur l'emprise (Partie nord du tracé)
- couverture de l'emprise par des arbustes encombrants (Partie sud du tracé)

Bilan social au 15 mai 2010

Sur 456 revendications cumulées, formulées par les populations riveraines du Pipeline, 455 sont déjà résolues dans le cadre de la plate forme CPSP/COTCO/ONGS.

La revendication restante, qui concerne la fourniture de deux pirogues au village Ossoe Bikobo dans l'arrondissement de Ngomedzap, pour faciliter aux populations la traversée du fleuve Nyong, est en cours de résolution.

Le Mot du Président

De la nécessaire mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH)

Le PNLDAH et son Manuel d'Exécution ont été adoptés par Décret n° 2009/338 du 29 octobre 2009 du Président de la République. C'est une étape cruciale dans la démarche et les efforts déployés par le Cameroun, en vue de se doter d'un cadre et de moyens adéquats pour faire face efficacement à tout déversement accidentel d'hydrocarbures qui pourrait survenir sur le territoire national.

Point n'est besoin de revenir sur l'importance de l'adoption par un texte réglementaire d'un tel plan. L'heure est maintenant à sa mise en œuvre, et je me réjouis de ce que tous les acteurs majeurs concernés, dont les sociétés pétrolières exerçant au Cameroun, en sont conscients. En témoigne, la réunion d'information qui s'est tenue le 11 mai 2010 à la SNH dans le cadre du processus d'opérationnalisation du PNLDAH, et qui a regroupé lesdites Administrations compétentes.

C'est l'occasion idoine d'exhorter les sociétés opérant dans le secteur pétrolier camerounais à plus de vigilance dans la réalisation de leurs activités et de rigueur dans la mise en œuvre, le cas échéant, de leurs plans spécifiques de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures.

Adolphe Moudiki

Administrateur Directeur Général de la SNH
Président du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines



Utilisation de dispersant suite à un déversement de pétrole brut

La Lettre du CPSP

Organe de liaison des administrations camerounaises impliquées dans le suivi du Pipeline Tchad/Cameroun

N°25 - juillet 2010

PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES (PNLDAH)
Une réunion d'information s'est tenue le 11 mai 2010 à la SNH



Les participants à la réunion d'information

Cette réunion regroupait les Administrations directement concernées par la mise en œuvre du PNLDAH, ainsi que les sociétés pétrolières opérant au Cameroun. Au cours de cette rencontre, il a été notamment question, à travers les exposés suivis d'échanges, de :

- présenter le CPSP, coordonnateur et

facilitateur de la mise en œuvre de ce plan ;

- indiquer les principales actions de déploiement en cours et relatives à la mise en place d'un Centre de veille au CPSP, et des centres de lutte anti-pollution à Douala, Kribi, Limbé, Dompta et Bélabo, et

Les chiffres du premier semestre 2010
(du 1^{er} janvier au 30 juin)

- Nombre d'enlèvements: **24**
- Quantité enlevée: **22,74 millions de barils**
- Montant du droit de transit généré: **9,3 millions de dollars US**

rappeler aux sociétés pétrolières le principe de Pollueur-Payeur prescrit par la loi-cadre n° 96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement.

En outre, les exposés ont porté sur le contexte de l'élaboration du PNLDAH ; les grands principes de la mise en œuvre du Plan ; l'organisation

du CPSP pour cette mise en œuvre, et les réflexes essentiels indispensables en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures.

Principaux objectifs des stratégies d'intervention et choix des techniques



Protéger l'environnement, une priorité

Les stratégies d'intervention ont principalement pour objectifs :

- assurer la sécurité des personnes, et la protection des zones sensibles (sources d'eau, etc.) ;
- réduire, voire stopper le flux d'hydrocarbures, dans la mesure du possible ;

Classification des déversements d'hydrocarbures en fonction de leur ampleur

Niveau 1 : Incident de **faible** ampleur qui doit être géré par des moyens locaux par l'opérateur responsable de l'incident ou par les secours publics si le pollueur n'est pas identifié.

- Caractéristiques d'un déversement de niveau 1 :
 - *Observation en mer (aérienne) :* Surface polluée < 1 km², pollution sous forme de reflets, arc en ciel, noir brun, pas de couleur brun orange.
 - *Observation à terre :* Linéaire de côtes touchées inférieur à 1 km, dans secteur de sensibilité faible à moyenne (indice 1 à 2 de l'atlas).

Arrivages sous forme de micro boulettes ou boulettes, irisations, zébrures, mouchetures, éclaboussures, Pollution sporadique à dispersée.

Niveau 2 : Incident de **moyenne** ampleur qui doit être traité par l'opérateur responsable de l'incident par des moyens régionaux et coordonné par l'administration ou géré par l'Etat à l'aide de moyens nationaux si le pollueur n'est pas identifié.

- Caractéristiques d'un déversement de niveau 2 :
 - Observation en mer (aérienne) :* Surface polluée < 10 km²,

pollution sous forme de reflets, arc en ciel, noir brun, brun orange.

- *Observation à terre :* Linéaire de côtes touchées inférieur à 10 km, dans secteur de sensibilité faible à moyenne (indices 1 à 2), ou inférieur à 1 km dans secteur à forte sensibilité (indice 3). Arrivages sous forme de galettes, plaques, taches, Pollution fragmentée à dispersée.

Niveau 3 : Incident de **grande** ampleur qui doit être géré par l'Etat avec le support de moyens et d'experts internationaux et avec l'appui de l'opérateur responsable de l'incident s'il est identifié.

- Caractéristiques d'un déversement de niveau 3 :
 - *Observation en mer (aérienne) :* Surface polluée > 10 km², pollution sous forme de reflets, arc en ciel, noir brun, brun orange, autres.
 - *Observation à terre :* Linéaire de côtes touchées inférieur à 10 km, dans secteur à forte sensibilité, ou supérieur à 10 km dans secteurs de toutes sensibilités.

Arrivages sous forme de plaques, nappes, bandes Pollution dispersée à continue.

DEVERSEMENT ACCIDENTEL D'HYDROCARBURES AU TERMINAL KOME-KRIBI-1 DE COTCO De niveau 1, il a eu lieu le 22 avril 2010

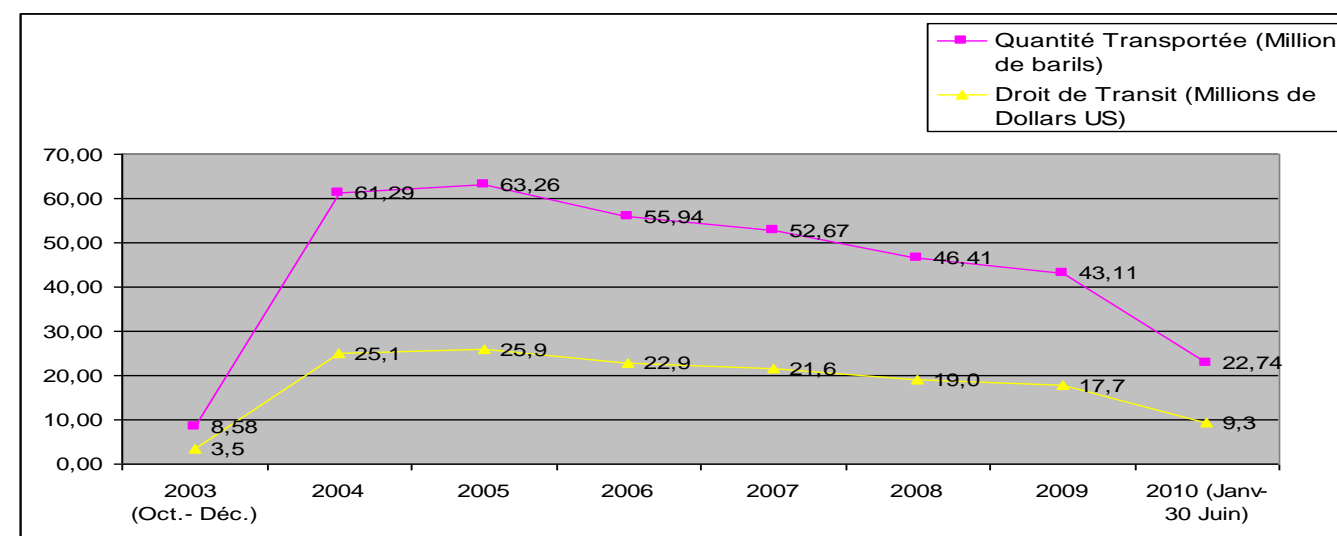
Ce déversement mineur est survenu aux premières heures du jour, lors de la déconnection du flexible de chargement, en raison des conditions atmosphériques particulièrement mauvaises pendant les opérations d'enlèvement au niveau de ce terminal. Cette déconnection avait pour but de permettre le remorquage du navire enleveur vers une zone sécurisée, en attendant l'amélioration des conditions atmosphériques.

La quantité de pétrole déversée a été estimée à 4 ou 5 barils environ. Au regard du niveau de ce déversement (1), COTCO a géré cet incident avec ses propres ressources et n'a par conséquent pas sollicité une intervention extérieure.



Une vue du Terminal Komé-Kribi 1

Récapitulatif des quantités de brut enlevées depuis le début de l'exploitation du Pipeline Tchad/Cameroun en 2003



FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES(FIPOL) La première session du Comité National se prépare

La première session du Comité national FIPOL s'est tenue le 18 février 2010, dans les locaux du MINEP, avec pour principaux points à l'ordre du jour l'organisation du travail du Comité National du FIPOL et le fonctionnement de ce Comité. Le CPSP, qui assure le Secrétariat de ce Comité, a pris part à cette rencontre.

S'agissant de l'organisation du travail, des réunions périodiques ont été instituées et

seront l'occasion d'aborder, au niveau national, des sujets relatifs, notamment au suivi des activités du FIPOL en tant que structure internationale chargée des indemnisations en cas de pollution due aux hydrocarbures ; et à la sensibilisation de la communauté nationale aux questions liées aux indemnisations en cas de pollution de cette nature.

En ce qui concerne le fonctionnement du Comité National, les frais y relatifs, à savoir ceux liés à la participation du

Cameroun aux réunions statutaires du FIPOL ainsi qu'à l'organisation et la tenue des sessions du Comité, sont supportés par le budget de l'Etat, conformément à l'arrêté n° 131/PM du 30 avril 2010 du Premier Ministre.